

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D008/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 février 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL.
En exercice : 21	
Présents : 14	
Votants : 16	
	Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DEMAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUSSELIN, M. KAREB a donné pouvoir à Madame VATINEL

Secrétaire de séance : Madame BINET

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de conventions de mise à disposition de locaux de la commune de Neuville sur Authou et du SIVOS E.P.B.M. (Saint Eloi de Fourques – Saint Paul de Fourques – Bosrobert – Malleville) au profit du C.I.A.S.

PJ : 2 Conventions

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des environs, de l'Intercom du Pays Brionnais, du canton de Beaumesnil et de l'Intercom Risle et Charentonne,

Vu les dispositions de la Loi NOTRe renforçant le rôle du C.I.A.S. en faveur de la reconnaissance de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité de souscrire des conventions de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation des différents services du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, plus particulièrement pour les services enfance jeunesse (Accueils de Loisirs, Relais Parents Assistantes Maternelles, Pôles Adolescents, Temps d'Activités Périscolaires...),

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les conventions ci-jointes de mise à disposition de locaux de la commune de Neuville sur Authou et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint Eloi de Fourques – Saint Paul de Fourques – Bosrobert – Malleville (SIVOS E.P.B.M.)

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux de la commune de Neuville sur Authou et du SIVOS E.P.B.M. au profit du C.I.A.S.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à leur exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190305-19D008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Claude ROUSSELIN".